

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
n° 2017-01 du 16 mars 2017

Objet : Subventions 2017.

L'an deux mil dix sept, le 16 mars, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT PRIEST LIGOURE (Haute Vienne)**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DELOMENIE Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mars 2017.

Nombre de conseillers municipaux :
en exercice : 15 présents : 11 votants : 11

PRESENTS : Mmes et MM. : DELOMENIE. COSTA. FAYE. BUREAU. FOURVEL. CUILLERDIER. DANGLA GENDREAU. GIBERT. BESOGNE. PASCOT. RACAPE.

ABSENTS (excusés) : Mmes LEBRAUD. BAZUEL. BLANCHER et M. BORIE.

Monsieur Guy COSTA a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les demandes de subventions de nombreuses associations, communales ou extérieures. Pour les demandes les plus importantes, l'association Li en Goure renouvelle sa demande de 1 200 € pour l'année 2017 dans le cadre du volet social de ses activités, ainsi que l'A.C.C.A. qui demande aussi 1 200 € pour pouvoir louer un local indispensable à son fonctionnement. Il y a aussi l'Association Culture et Loisirs qui demande 600 € afin de pouvoir référencer les ouvrages présents à la bibliothèque et s'équiper de livres à gros caractères.

En outre, le Maire informe l'assemblée que, pour l'instant, aucune classe de découverte n'est prévue, mais il y aura probablement des voyages scolaires et des entrées à la piscine à prendre en compte pour le primaire et le collège (comme au début de l'année). Il semble donc raisonnable de garder une somme en attente, comme reste à répartir, pour de futures demandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'accorder pour l'année 2017 les subventions suivantes :
 - 1 200 € pour l'Association Li en Goure ;
 - 1 200 € pour l'A.C.C.A. ;
 - 600 € pour l'Association Culture et Loisirs.
- décide d'inscrire une somme supplémentaire de 3 500 euros au budget primitif 2017 pour le versement des autres subventions. Les différents bénéficiaires seront listés dans ce budget ainsi que la somme restant à répartir.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



B. DELOMENIE.